

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 153

présenté par

M. Potier, Mme Laurence Dumont, M. Alain David, M. Hutin et M. Jérôme Lambert

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 10 par la phrase suivante :

« Dans cette optique, la France allouera 50 % de son aide publique au développement totale aux pays moins avancés d'ici 2025 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à allouer 50 % de l'APD totale de la France aux pays les moins avancés (PMA).

Afin de concrétiser l'objectif de lutter contre les inégalités mondiales, notre aide au développement doit cibler enfin les populations qui en ont le plus besoin. Cela passe par des mesures fortes telles que l'atteinte de cet objectif proposé par le présent amendement. De plus, cela rentre en cohérence avec la stratégie française. La France a défini une liste de 19 pays prioritaires qui ne font pourtant pas partie de ses 10 principaux récipiendaires. Un ciblage plus important vers les PMA participerait automatiquement au rééquilibrage prêts/dons. C'est une mesure d'urgence alors que l'APD au PMA a reculé de 26 % depuis 2015 passant d'un quart à moins d'un cinquième. Selon le FMI, pour respecter l'agenda 2030, ce sont près de 500 milliards de dollars supplémentaires par an qu'il faudrait investir dans les PMA.

Cet amendement est inspiré de propositions de l'ONG Oxfam et de Coordination Sud.